



Testament, assurance en Norvege

Par **wtabl**, le **14/03/2013** à **09:19**

BonjourrnMa femme vient de deceder, elle est Norvegienne et moi Francais. Je me retrouve seul dans une situation dont je ne comprend plus rien, ma femme decede le 17 fevrier, le 19 la famille soeurs et enfants débarque a la maison en Norvege moi je suis sous medicaments et capable de rien, ils se mettent a fouiller toutes la maison et recherche papiers et bijoux, le 27 fevrier jour des funerailles protestant je precise, un repas est fait, assez drole pour moi, en me disant comment peuvent t ils avoir de l appetit dans un moment pareil, bref, toute la famille est presente ainsi que quelques amies, fin du repas le neveu de ma femme me reclame la cle de la maison et moi fatiguer je cherche et ne la trouvant pas d un reflexe je lui dis mais tout le monde a la cle, il n insiste pas, ensuite une bonne partie de la famille repart sans dire au revoir ou quoi que ce soit, je me retrouve avec quelques personnes et un membre de la famille qui me demande de signer un papier en Norvegien je ne comprend rien et je signe, fatiguer je decide de rentrer a la maison et je rencontre un collegue de travail de ma femme qui me dit va vite demain en ville voir un avocat dont il me donne l adresse et me dit, il parle Francais c est tres grave, moi je comprend vraiment rien a tout cela et je ne desire que le repos, deux amis venu en Norvege pour les funeraille me soutienne et me dise on t accompagne a l avocat.rnAu bureau de l avocat on m annonce la couleur, voila il y a un testament de 2009 et vous etes marier en 2012 il n est plus valable puis les jours passent et l avocat me dit il n est plus valable qu en partit car il y a une ligne dans le testament qui dit qu il y a un bien a l etranger CEE, oui c est la seconde maison ou je reside et l avocat me demande de bien vouloir faire une evaluation du bien qui sera partager entre moi et la fille de la soeur de ma femme car cela figure dans le testament de 2009,rn rnVoila ma question,rn comment un testament reconnu non valable en Norvege car il y a eu mariage en 2012 il le reste pour une ligne qui parle d un bien en dehors de Norvege.rnrnMa seconde question,rnl avocat me dit que j herite des biens de ma femme et que c est le bien en dehors de Norvege qui pose probleme puis elle me dit, mais votre femme avait un credit sur la maison en Norvege, je lui dis oui, elle me dit que le credit n a pas d assurance et que je dois donc rembourser au plus vite car suite au deces la

banque est en droit d'exiger le remboursement du crédit accordé à ma femme avec effet immédiat, donc vente de la maison en Norvège.

Est-il possible de faire un crédit dans une banque en Norvège sans en contracter une assurance ?

Ma dernière question, ma femme avait un bon travail dans une compagnie pétrolière, l'assurance de cette compagnie a répondu à l'avocat que le contrat d'assurance est bien signé mais il n'y a pas de nom, peut-on accepter un contrat sans nom de bénéficiaire, la compagnie a donc décidé que l'héritier de cette assurance et sa sœur la plus proche famille et que cela sera divisé avec moi, j'en ai parlé avec l'avocat et il me dit qu'il aurait fallu que ma femme dise à son assurance que nous sommes mariés, moi j'ai répondu, c'est le droit du sang qui l'emporte sur le mariage en Norvège ou quoi ?

Voilà, pour vous dire, j'ai recherché de l'aide un peu partout même l'ambassade qui dit que ce n'est pas de leur ressort, maintenant l'avocat de Norvège me donne 6 semaines pour signer les papiers.

Merci de bien vouloir me venir en aide.

William